



## TRANSPARENCE ET COMMUNICATIONS

### Recommandation 26

*« Que le gouvernement du Canada multiplie ses efforts en vue de dégager un consensus à l'OMC sur la création d'un mécanisme parlementaire permanent de l'OMC afin d'associer plus étroitement les parlementaires et les élus au travail de l'OMC, et d'établir une communication entre l'OMC, les citoyens et le public. La constitution d'un tel mécanisme comporte trois éléments : la structure et le financement du mécanisme, la représentation, et le lien organisationnel qui le lierait à l'OMC. »*

Le Canada appuie activement l'Union interparlementaire (UI) en ce qui concerne l'organisation d'événements ayant pour but de faire prendre conscience du rôle très important que les parlementaires peuvent jouer en prônant une transparence et un engagement accrus au cours des négociations commerciales ainsi que la circulation de l'information dans les deux sens entre les citoyens et les membres de l'OMC. Le Canada a appuyé la résolution adoptée par l'UI à Doha proposant l'instauration d'un groupe de direction qui, entre autres objectifs, préparerait des options en vue de l'établissement d'une dimension parlementaire pour l'OMC. Le Canada a prôné l'inclusion d'une référence à leur rôle à cet égard dans la Déclaration ministérielle de Doha. Bien qu'en définitive, aucune référence n'ait été faite dans la Déclaration comme telle faute de consensus, le Canada continue d'appuyer les travaux du comité de direction établi par l'UI pour poursuivre l'examen de cette question. En outre, le gouvernement continue de prôner la tenue de réunions de parlementaires informelles régulières dans le but de discuter de questions touchant l'OMC et le commerce.

### Recommandation 27

*« Que le gouvernement du Canada réexamine la recommandation 14 du Sous-comité contenue dans son rapport de juin 2001 sur les relations économiques entre le Canada et l'Europe (Traverser l'Atlantique : Élargir les relations économiques entre le Canada et l'Europe) et que, en collaboration avec les pays ayant les mêmes visées que lui, il encourage l'OMC à se doter de procédures de prise de décisions plus officielles, efficaces et efficientes. Il faudrait établir des procédures distinctes pour les décisions administratives (qui concernent par exemple les processus internes) et pour celles concernant les enjeux commerciaux. »*

Le gouvernement approuve cette recommandation et continue de collaborer avec les membres de l'OMC ayant les mêmes visées que lui afin de rendre la prise de décisions à l'OMC efficiente, transparente et inclusive. Conformément aux méthodes utilisées depuis une cinquantaine d'années par le GATT, puis par l'OMC, l'OMC a adopté un

